



Et si Vous preniez un grand bol d'AIR'BLOC®

Agir pour le climat

Agir pour le climat, c'est d'abord identifier puis réduire les gaz à effet de serre que nous émettons au quotidien et sur lesquels nous pouvons agir à la source.

Sur les dernières années, les institutions (ADEME, Ministère de la Transition Ecologique) ont estimé que **le bilan carbone moyen d'un français était d'environ 12 tonnes d'équivalent de CO₂ par an.**



Si on regarde de plus près cette valeur, les trois principaux postes d'émission de CO₂ d'un français sont en tête le logement et le transport, pratiquement à égalité avec un peu moins de 30% des émissions, suivis de l'alimentation, environ 16% (Données du Ministère de la Transition Ecologique).

1,7 tonne de CO₂ par an : C'est l'énergie utilisée pour le logement, gaz, chaleur, électricité... Il est donc indispensable de réduire nos besoins en énergie dans nos logements. Cela passe par la rénovation thermique et énergétique des logements, mais aussi et surtout par l'utilisation de matériaux moins énergivores pour la construction.

Des composés 100% naturels, un procédé de fabrication vertueux

Air'Bloc®, développé par **PERIN Industrie**, est un bloc béton rectifié complété d'une âme en mousse isolante, **Air'Mousse®**, 100% minérale.

Développé avec Ciment Calcia, **Air'Mousse®** est composée d'une base cimentaire fluide et d'une mousse préformée 100 % naturelle et recyclable. Une garantie "produit sain et responsable", qui prend également source dans le procédé de fabrication à froid du bloc, peu énergivore (36 kWh/m²).

Ajoutons à cela le fait qu'**Air'Bloc®** est fabriqué localement et transporté sur de courtes distances en fait l'allié d'un environnement préservé.



La plus faible empreinte carbone pour une maçonnerie isolante

Un autre atout majeur d'**Air'Bloc®**, est sa très faible empreinte carbone.

En effet, avec seulement **17,5 kg éq CO₂ /m²** posé, **Air'Bloc®** dispose désormais de sa **FDES vérifiée** disponible dans la base de données **INIES** (www.inies.fr), également consultable sur le site réglementaire des déclarations environnementales des produits de construction (www.declaration-environnementale.gouv.fr).

Un argument efficient pour tous les Maitres d'ouvrage en comparaison d'autres maçonneries isolantes de type a qui accusent un impact carbone en moyenne de 30 kg éq CO₂.



Avec Air'Bloc® le label E+C- est plus simple à atteindre

Une étude* menée par le BE thermique NRGYS, mais en avant la **réduction significative du bilan EGES Carbone C-** du bâti.



Ainsi pour une maison de **100 m²** de surface habitable, réalisée en **Air'Bloc®**, le gain sur le bilan EGES est de **31 kg éq CO₂/m².Sdp** ! Une réduction significative de **3^T200 des émissions de gaz à effet de serre** sur le bilan Carbone du projet.

L'étude démontre également que seul le système constructif **Air'Bloc®**, répond et satisfait à l'atteinte du critère **Carbone 2 EGES PCE** de la future RT 2020.

Un atout majeur pour les constructeurs et promoteurs souhaitant élaborer leurs ouvrages dans le cadre du **Label E+C-**.

Un coût économique maîtrisé

Mis en œuvre en pose collée, **Air'Bloc®** réduit drastiquement le coût moyen de la maçonnerie isolante pour le Maitre d'ouvrage. C'est la meilleure solution technico-économique dans sa catégorie.

Air'Bloc® apporte à performance de mur équivalente, une réduction potentielle de l'épaisseur totale de la paroi, en réduisant l'épaisseur du doublage. C'est la garantie d'avoir **3% au minimum de surface habitable supplémentaire**, par rapport à une maçonnerie courante.

Air'Bloc® est en passe de devenir l'**acteur incontournable qui permet de répondre aux critères de l'exemplarité énergétique et environnementale**, quel que soit l'usage du bâtiment. Produit localement et distribué sur toute la France au travers d'un réseau d'industriels du béton, **Air'Bloc®** est un condensé d'innovation.



*Etude disponible sur www.perinetcie.fr

Pour en savoir plus : www.airbloc.fr